

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE ST-NAZAIRE
COMMUNE DE ST MICHEL - CHEF - CHEF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

N° : 81-2024

Le Maire de la Commune de SAINT MICHEL CHEF CHEF ;
Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L511-1 al. 6 et L613-3 ;
Vu le Code de la Route et notamment son article R610-5 ;
CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes mesures nécessaires pour maintenir la sécurité et le bon déroulement de la manifestation « CHAMPIONNAT DE France DE FIREBALL 2024 » du 6 au 8 juillet 2024 ;
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du port de Comberge, du 6 au 8 juillet 2024 ;

ARRETE

- ARTICLE 1er :** la circulation et le stationnement de tous véhicules motorisés ou non motorisés sont interdits sur le parking entre l'esplanade du port de Comberge et « La Cormorane », du samedi 6 juillet 2024 à 7h, au lundi 8 juillet 2024 à 23h.
- ARTICLE 2 :** la mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 3 :** le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 :** cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification
- ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Saint-Brévin-les-Pins, les services techniques municipaux, le chef du CIS Saint Michel M. Sébastien Charpentier, le service de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Michel Chef Chef,
Le 22 mars 2024

Le Maire,



Eloïse BOURREAU-GOBIN